

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SAINT HILAIRE DE VOUST**  
**N°2022/07/D75**  
**Séance du 7 SEPTEMBRE 2022**

Nombre de conseillers

En exercice 15  
Présents 12  
Votants 12

L'an deux mille vingt-deux, le sept septembre, les membres du conseil municipal de SAINT HILAIRE DE VOUST, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. CHATELLIER Christian, Maire. Madame Monique FAVREAU étant secrétaire de séance.

Conformément à son obligation d'être réuni au moins une fois par trimestre, le Conseil municipal de la Commune de SAINT HILAIRE DE VOUST a été régulièrement convoqué le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Selon l'art. R.2121-7 du CGCT, la convocation a été affichée aux portes de la Mairie.

**PRESENTS** : Mesdames BODIN, BOULLAUD, FAVREAU, GRELIER, PASQUIER, Messieurs CHATELLIER, BATY, COTILLON, FORESTIER, FORGEARD, MERCERON, ROBINEAU

**ABSENTS EXCUSES** : M. BARBARIT, MME CHARRON et M. NOURY

*Lesquels forment une majorité des membres en exercice.*

**OBJET : SYDEV – ENFOUISSEMENT DE RESEAU RUE DES CHENES, DU PARQUET ET RUE DU STADE**

Considérant l'installation du réseau fibre optique à partir de 2023 par Vendée numérique, il est souhaitable de procéder en amont à l'enfouissement des réseaux électriques et télécom

A Saint Hilaire de Voust, 3 rues sont concernées. Le Sydev a procédé à l'estimation du projet à 49 761 euros pour les rues des chênes et du parquet puis à 123 739 euros pour la rue du stade.

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés a décidé :**

- **D'AUTORISER** l'enfouissement des réseaux électriques et télécom pour un montant total de 173 500.00 euros
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous actes y afférents

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,  
Christian CHATELLIER



La secrétaire de séance,  
Monique FAVREAU

